

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

19/01/2021

N° E21000002 /64

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 1

Vu enregistrée le 19/01/2021, la lettre par laquelle la Commune d'Orthez demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Le permis d'aménager le site Saïca ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Virginie ALLEZARD est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune d'Orthez et à Mme Virginie ALLEZARD.

Fait à Pau, le 19/01/2021

Le Président,

Valérie QUEMENER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pau, le 21/01/2021

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE PAU

50, Cours Lyautey

CS 50543

64010 Pau cedex

Téléphone : 05.59.84.94.40

Télécopie :

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
08h45 à 12h00 - 13h30 à 16h45

E21000002 / 64

M. le Maire
Commune d'Orthez
Mairie

Place d'Armes

B.P. 119

64301 ORTHEZ CEDEX

Dossier n° : E21000002 / 64

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Permis d'aménager le site Saïca

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Madame Virginie ALLEZARD, ingénieur conseil, demeurant 290 chemin Barandeguy, LAHONCE (64990) (portable : 06 88 23 83 45) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



Régine GABASTOU